DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DU PERCY
38930

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 avril à 20h dans la salle du conseil, le conseil Municipal de la commune du PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sabine CAMPREDON.
Présents : Sabine CAMPREDON, Thibaud BECOURT, Agnès TREGRET, Franck TIRET, Thierry CHASSEVENT,Jean-Marc TATIN, Julie POINTOUT
Absents avec procuration : Guillaume GONTARD donne procuration à Sabine CAMPREDON, Jean Paul REYNAUD donne procuration à Thierry CHASSEVENT
Absents excusés :, Georges GONTARD, Marie LOPOUKHINE

Secrétaire de séance : **Thibaud BECOURT**
Présidente de séance : sabine CAMPREDON

Objet : Inscription au Réseau des Espaces naturels sensibles (ENS) isérois du site « Forêt d'Esparron – Col du Prayet » et création d'une zone de préemption au titre des ENS

Madame le Maire rappelle l'intérêt patrimonial du site « Forêt d'Esparron-Col du Prayet » et la volonté conjointe des Communes de Le Percy et de Chichilianne de préserver, gérer et valoriser cet espace.

Le diagnostic préalable à la labellisation ENS réalisé par le service Patrimoine naturel du Département confirme que le site local espace naturel de « Forêt d'Esparron-Col du Prayet » est reconnu d'intérêt patrimonial :

- par la biodiversité qu'il abrite avec 945 espèces recensées dont 115 patrimoniales,
- par la présence de 22 habitats naturels patrimoniaux inscrits à la Directive européenne Habitats ou en liste rouge ,
- par son inscription partielle en ZNIEFF de type 1 et en zone naturelle complémentaire aux ZNIEFF de type 1 dans l'étude Biodiversité du Trièves de 2009,
- par la présence de plusieurs milieux naturels spécifiques inscrits à des inventaires écologiques : 3 secteurs recensés dans l'inventaire des vieilles forêts du Trièves, 1 zone humide et 16 secteurs de pelouses sèches dans l'inventaire départemental,
- par le besoin de mise en place de mesures de gestion pour conserver les espèces et les milieux patrimoniaux du site,

De plus ce site constitue aussi un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement et à la nature, en plus d'avoir une dimension culturelle importante.

Madame la Maire donne lecture du projet de convention d'intégration à intervenir entre le Département de l'Isère et les Communes de Le Percy et de Chichilianne.

D'autre part, cet espace est en partie en propriété privé. Compte tenu de son intérêt patrimonial, il est primordial que la Commune puisse disposer de la maîtrise foncière pour préserver et gérer cet espace.

Au vu de cet état, et après délibération, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents** :

✓ accepte les termes de la convention d'intégration du site au réseau des ENS isérois ;

✓ autorise Madame la Maire à signer la convention d'intégration et toutes les conventions ultérieures relatives à l'espace naturel sensible ;

✓ sollicite le Département de l'Isère pour la création d'une zone de préemption au titre des E.N.S sur la Commune de Chichilianne en vertu des articles L215-1 et suivants du Code de l'urbanisme, et sur les parcelles telles que délimitées par un trait continu sur le plan joint en annexe 1 et listées en annexe 2 ;

✓ demande la délégation du droit de préemption par le Département de l'Isère à la Commune concernée au titre du site local espace naturel sensible de « Forêt d'Esparron-Col du Prayet », sur les parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ZP (m²)
D	5	FIVEAUX	9 600
D	6	FIVEAUX	27 175
D	7	FIVEAUX	77 425
D	8	FIVEAUX	70 100
D	11	COTE HERBOUSE	94150
D	14	ROCHER DE BOURRE	99 000
D	17	RABEYRA	29 625
D	24	GRANGE DE DROGAS	8 300
D	28	L ORATOIRE	8 675
D	29	L ORATOIRE	52
D	30	L ORATOIRE	9 225
D	44	GIROUD	1 630
D	46	GIROUD	2 980
D	50	PRE DU COEUR	2 950
D	51	PRE DU COEUR	3 246
D	54	PRE DU COEUR	3725
D	55	PRE DU COEUR	3475
D	58	L ERMITAGE	280
D	59	L ERMITAGE	2050
D	78	ROUTE	498
D	79	ROUTE	13 100
D	82	PRE RATET	17 400
D	83	PRE RATET	744
D	84	PRE RATET	3 032
D	93	PRE ROND	12 275
D	94	PRE ROND	10 225
D	101	GRANDE LIRIE	18 525
D	103	GRANDE LIRIE	78 500
D	105	GRANDE LIRIE	370 793
D	106	FIVEAUX	363712
D	107	COTE HERBOUSE	55843
D	108	ROCHER DE BOURRE	126205
D	109	RABEYRA	70793
D	121	RABEYRA	170 041

✓ donne pouvoir au maire pour exercer le droit de préemption (seulement si ce pouvoir ne lui a pas été donné en début de mandat pour les préemptions urbaines).

✓ charge Madame le Maire de transmettre au Département de l'Isère l'ensemble des pièces pour l'instruction du dossier :

- annexe 1 : plan cadastral de la zone de préemption (nord, échelle, lieu-dit)
- annexe 2 : liste des parcelles concernées par la zone de préemption (section, numéro, propriétaire, surface)

La séance est levée à 21h

Prochain CM le lundi 02 juin à 20h

Annexe 1 : plan cadastral de la zone de préemption

ESPACE NATUREL SENSIBLE
Forêt d'Esparron - Col du Prayet (SL283) - Commune de Le Percy
ZONE DE PREEMPTION

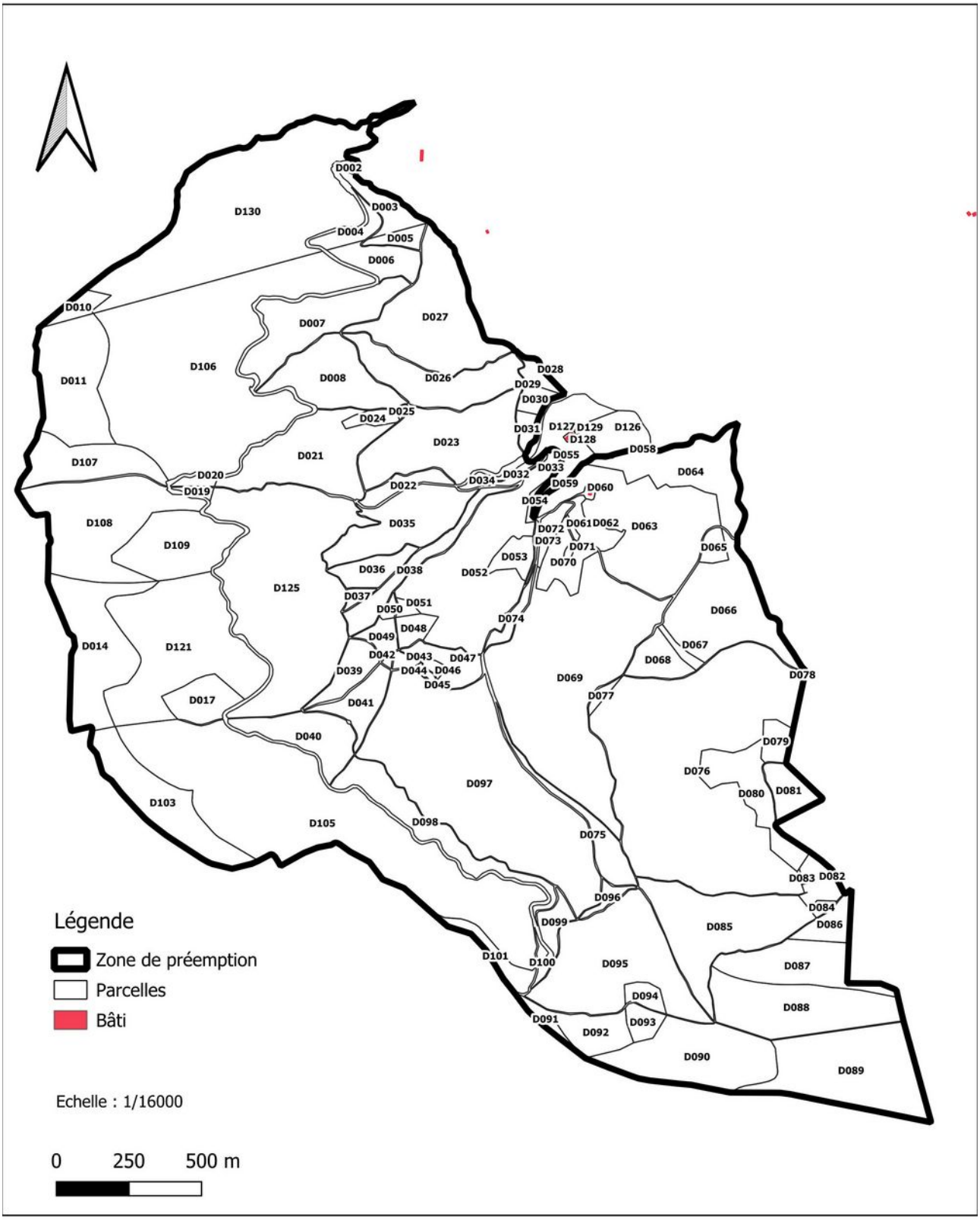

Département de l'Isère, Direction de l'accompagnement des territoires aux transitions, Service Patrimoine Naturel, mars 2025

Annexe 2 : liste des parcelles concernées par la zone de préemption

Section	Parcelle	Lieu-dit	Propriétaire	Surface en Zone de préemption (m²)	Délégation du droit de préemption à la commune
D	2	LE PRAYER	Commune de Chichilianne	1572	non
D	3	LE PRAYER	Commune de Chichilianne	20550	non
D	4	LE PRAYER	Commune de Chichilianne	13200	non
D	5	FIVEAUX	BOUCHERON YVETTE	9 600	oui
D	6	FIVEAUX	BOUCHERON YVETTE	27 175	oui
D	7	FIVEAUX	BOUCHERON YVETTE	77 425	oui
D	8	FIVEAUX	BOUCHERON YVETTE	70 100	oui
D	10	COTE HERBOUSE	Commune de Chichilianne	11298	non
D	11	COTE HERBOUSE	Consorts COCHE	94150	oui
D	14	ROCHER DE BOURRE	GROBON VERONIQUE MADELEINE MARIE	99 000	oui
D	17	RABEYRA	GROBON VERONIQUE MADELEINE MARIE	29 625	oui
D	19	RABEYRA	Commune de Le Percy	3675	non
D	20	GRANGE DE DROGAS	Commune de Le Percy	4800	non
D	21	GRANGE DE DROGAS	Commune de Le Percy	96100	non
D	22	GRANGE DE DROGAS	Commune de Le Percy	14550	non
D	23	GRANGE DE DROGAS	Commune de Le Percy	114800	non
D	24	GRANGE DE DROGAS	DURIF ALAIN PIERRE FREDERIC	8 300	oui
D	25	GRANGE DE DROGAS	Commune de Le Percy	1094	non
D	26	PRE DU RAUX	Commune de Chichilianne	68900	non
D	27	PRE DU RAUX	Commune de Chichilianne	120600	non
D	28	L ORATOIRE	GROBON VERONIQUE MADELEINE MARIE	8 675	oui
D	29	L ORATOIRE	MANESSE GASPARD LIBERTE	52	oui
D	30	L ORATOIRE	MANESSE GASPARD LIBERTE	9 225	oui
D	31	L ORATOIRE	Commune de Le Percy	7650	non
D	32	CABARET	Commune de Le Percy	4950	non
D	33	CABARET	Commune de Le Percy	750	non
D	34	CABARET	Commune de Le Percy	4375	non
D	35	CABARET	Commune de Le Percy	73100	non
D	36	CABARET	Commune de Le Percy	21225	non
D	37	CABARET	Commune de Le Percy	4225	non
D	38	CABARET	Commune de Le Percy	31075	non
D	39	GIROUD	Commune de Le Percy	22000	non
D	40	GIROUD	Commune de Le Percy	46775	non
D	41	GIROUD	Commune de Le Percy	26525	non
D	42	GIROUD	Commune de Le Percy	1125	non
D	43	GIROUD	Commune de Le Percy	4150	non
D	44	GIROUD	BATZLI FLORENT SOMCHAY JEAN-CLAIR	1 630	oui
D	45	GIROUD	Commune de Le Percy	240	non
D	46	GIROUD	BATZLI FLORENT SOMCHAY JEAN-CLAIR	2 980	oui
D	47	GIROUD	Commune de Le Percy	22100	non
D	48	PRE DU COEUR	Commune de Le Percy	11150	non
D	49	PRE DU COEUR	Commune de Le Percy	11325	non

D	50	PRE DU COEUR	BATZLI FLORENT SOMCHAY JEAN-CLAIR	2 950	oui
D	51	PRE DU COEUR	BATZLI FLORENT SOMCHAY JEAN-CLAIR	3 246	oui
D	52	PRE DU COEUR	Commune de Le Percy	143325	non
D	53	PRE DU COEUR	Commune de Le Percy	15000	non
D	54	PRE DU COEUR	ASS DIOCESAINE DE GRENOBLE	3725	oui
D	55	PRE DU COEUR	ASS DIOCESAINE DE GRENOBLE	3475	oui
D	58	L ERMITAGE	ASS DIOCESAINE DE GRENOBLE	280	oui
D	59	L ERMITAGE	ASS DIOCESAINE DE GRENOBLE	2050	oui
D	60	AU CHAMP	Commune de Le Percy	2075	non
D	61	AU CHAMP	Commune de Le Percy	1425	non
D	62	AU CHAMP	Commune de Le Percy	15125	non
D	63	AU CHAMP	Commune de Le Percy	143400	non
D	64	AU CHAMP	Commune de Le Percy	72450	non
D	65	AU CHAMP	Commune de Le Percy	8675	non
D	66	AU CHAMP	Commune de Le Percy	101050	non
D	67	AU CHAMP	Commune de Le Percy	4969	non
D	68	AU CHAMP	Commune de Le Percy	23225	non
D	69	SERRE DU COLLET	Commune de Le Percy	284425	non
D	70	SERRE DU COLLET	Commune de Le Percy	23875	non
D	71	SERRE DU COLLET	Commune de Le Percy	1900	non
D	72	SERRE DU COLLET	Commune de Le Percy	9575	non
D	73	SERRE DU COLLET	Commune de Le Percy	1850	non
D	74	SERRE DU COLLET	Commune de Le Percy	9050	non
D	75	SERRE DU COLLET	Commune de Le Percy	28300	non
D	76	ROUTE	Commune de Monestier du Percy	401700	non
D	77	ROUTE	Commune de Le Percy	3900	non
D	78	ROUTE	KOWALSKA AGNIESZKA MARIA	498	oui
D	79	ROUTE	KOWALSKA AGNIESZKA MARIA	13 100	oui
D	80	ROUTE	Commune de Le Percy	49050	non
D	81	ROUTE	Commune de Le Percy	22675	non
D	82	PRE RATET	KOWALSKA AGNIESZKA MARIA	17 400	oui
D	83	PRE RATET	HEURARD EMMANUEL	744	oui
D	84	PRE RATET	PICOT MICHEL ROGER	3 032	oui
D	85	PRE RATET	Commune de Le Percy	117450	non
D	86	ROCHERS DE LA FENETRE	Commune de Le Percy	17885	non
D	87	ROCHERS DE LA FENETRE	Commune de Le Percy	62575	non
D	88	ROCHERS DE LA FENETRE	Commune de Le Percy	100500	non
D	89	COMBE DU CLOS	Commune de Le Percy	130250	non
D	90	PRE ROND	Commune de Le Percy	102375	non
D	91	PRE ROND	Commune de Le Percy	8350	non
D	92	PRE ROND	Commune de Le Percy	29500	non
D	93	PRE ROND	CORREARD GILBERT PAUL SERAPHIN	12 275	oui
D	94	PRE ROND	CORREARD GILBERT PAUL SERAPHIN	10 225	oui
D	95	PRE ROND	Commune de Le Percy	146150	non
D	96	PRE ROND	Commune de Le Percy	6525	non
D	97	LE FANJAS	Commune de Le Percy	314725	non

D	98	LE FANJAS	Commune de Le Percy	55925	non
D	99	LE FANJAS	Commune de Le Percy	13150	non
D	100	GRANDE LIRIE	Commune de Le Percy	4975	non
D	101	GRANDE LIRIE	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE LA DIANE DU PLATARY	18 525	oui
D	103	GRANDE LIRIE	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE LA DIANE DU PLATARY	78 500	oui
D	105	GRANDE LIRIE	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE LA DIANE DU PLATARY	370 793	oui
D	106	FIVEAUX	Consorts COCHE	363712	oui
D	107	COTE HERBOUSE	Consorts COCHE	55843	oui
D	108	ROCHER DE BOURRE	Consorts COCHE	126205	oui
D	109	RABEYRA	Consorts COCHE	70793	oui
D	121	RABEYRA	GROBON VERONIQUE MADELEINE MARIE	170 041	oui
D	125	RABEYRA	Commune de Le Percy	269625	non
D	130	LE PRAYER	Commune de Chichilianne	304197	non
			Total	**5580404**	